



3108 - Emarger à la place d'un absent

question

Un de mes collègues dans les études ou au travail me demande parfois d'émarger à sa place sur le registre des émargements. J'écris son nom parmi ceux des présents alors qu'il est absent. Est-ce un service humanitaire que je lui rends ou une simple tricherie ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

C'est bien un service, mais un service satanique dans la mesure où c'est Satan qui inspire au présent d'émarger pour l'absent. Cet acte comporte trois inconvénients. Le premier est le mensonge, le deuxième, le trahison envers les responsables du service et le troisième réside dans le fait de faire en sorte que l'absent mérite une partie du salaire qu'il prend et mange fausement. L'un seul de ces inconvénients suffit pour prohiber ce que l'auteur de la question semble considérer comme un acte humain. D'ailleurs, les actes humains ne sont pas absolument louables, car seuls le sont ceux conformes à la loi religieuse contrairement aux autres. En vérité, ce qui est contraire à la loi religieuse n'est humain que de nom. Car il n'est en fait que bestial. Ceci ressort de la description qu'Allah fait des mécréants et des polythéistes qu'Il assimile à des bêtes. **Ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres Allah les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Et ceux qui mécroient jouissent et mangent comme mangent les bestiaux; et le Feu sera leur lieu de séjour. (Coran, 47 :12) et : Ou bien penses- tu que la plupart d' entre eux entendent ou comprennent? Ils ne sont en vérité comparables qu' à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier. (Coran, 25 :44).** Tout acte contraire à la loi religieuse est un acte bestial non humain.